

D.2018.12.12.9.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

9 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**9.5 - Foncier : Acquisition foncière rue Arsène d'Arsonval à Toulouse**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine a été sollicité par la Ville de Toulouse pour procéder à l'acquisition d'un volume de tréfonds situé rue Arsène d'Arsonval à Toulouse, conformément à la convention d'occupation du domaine communal par les ouvrages de la ligne B du métro du 24 Novembre 2000.

En effet, dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, la Ville de Toulouse doit céder à la SA d'HLM Nouveau Logis Méridional une partie de la rue Arsène d'Arsonval qui a été déclassée.

Une division volumétrique a été effectuée sur l'assiette foncière constituée des parcelles cadastrées 830 AL 254 et 830 AL 255.

Le volume n° 1, qui concerne les ouvrages de la ligne B du métro, est composé d'une fraction de tréfonds d'une superficie sous altitude de 55 m².

L'avis du service des Domaines du 18 Juin 2018 a évalué ce volume à 0,90 euros hors taxes le mètre carré.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette acquisition.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE l'acquisition du volume n° 1 du tréfonds des parcelles cadastrées 830 AL 254 et 830 AL 255 situées rue Arsène d'Arsonval à Toulouse, pour une superficie de 55 m², au prix de 0,90 euros HT le mètre carré.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.

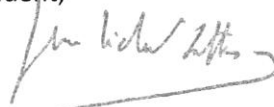
ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181214-20181212-9-5D- DE Date de télétransmission : 14/12/2018 Date de réception préfecture : 14/12/2018
--